



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 mai 2013  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 20 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de février 2013 sous la présidence de la République de Corée (voir annexe), qui a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) **Kim Sook**



**Annexe à la lettre datée du 20 mai 2013 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la République de Corée  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
sous la présidence de la République de Corée (février 2013)**

**Introduction**

En février 2013, sous la présidence de la République de Corée, le Conseil de sécurité a examiné un certain nombre de points à l'ordre du jour ayant trait à l'Afrique : Burundi, Guinée-Bissau, Mali, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan et Soudan du Sud. Il a aussi examiné la situation au Moyen-Orient, notamment au Yémen et en République arabe syrienne, et la question de la non-prolifération (République populaire démocratique de Corée).

Au cours du mois de février, le Conseil a tenu un débat public de haut niveau sur la protection des civils en période de conflit armé sous la présidence du Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, Kim Sung-hwan. Il a aussi tenu une réunion d'information thématique sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union européenne. Il a en outre tenu une séance privée (séance récapitulative du mois de février consacrée à la mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil (S/2010/507) du 26 juillet 2010).

Le Conseil de sécurité a tenu 11 séances publiques, 2 séances privées et 13 consultations privées. Il a adopté 3 résolutions et 2 déclarations du Président, et publié 3 déclarations à la presse.

**Afrique**

**Burundi**

Le 13 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2090 (2013), qui proroge d'un an, jusqu'au 15 février 2014, le mandat du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB). Dans cette résolution, le Conseil a demandé au BNUB de s'employer prioritairement à appuyer le Gouvernement burundais dans six domaines, le premier étant de promouvoir et faciliter le dialogue entre les acteurs nationaux et appuyer les mécanismes destinés à assurer une large participation à la vie politique, y compris pour l'exécution des stratégies et programmes de développement du Burundi et pour l'instauration d'un climat propice, de liberté et d'ouverture en prévision des élections de 2015.

Le Représentant permanent du Burundi a insisté sur les progrès faits par son gouvernement en matière de paix et de sécurité internationales, de démocratie, de renforcement de la bonne gouvernance et des institutions nationales, de justice et de droits de l'homme, et il a de nouveau demandé que la transformation progressive du BNUB en équipe de pays des Nations Unies soit achevée dans les 12 mois.

## **République démocratique du Congo**

Le 5 février, la Directrice de cabinet, Susana Malcorra, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, ont informé le Conseil de l'évolution de la situation lors de consultations plénières. La Directrice de cabinet a mis le Conseil au fait des efforts consentis par le Secrétaire général lors des négociations en vue de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région (voir S/2013/131, annexe). Le Secrétaire général adjoint a fait le point avec le Conseil sur la situation dans le Nord-Kivu en matière de sécurité ainsi que sur la présence et le mandat futurs de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il a évoqué la possibilité d'assortir le mandat de la MONUSCO de la création d'une brigade d'intervention. Les membres du Conseil se sont dits favorables à l'adoption de l'Accord-cadre dans les meilleurs délais et ont souligné à quel point il importait de l'appliquer dans les faits. Ils ont aussi procédé à un échange de vues sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre les opérations de la MONUSCO plus efficaces.

Le 21 février s'est tenue une séance privée avec les pays fournissant des contingents à la MONUSCO. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Roger Meece, a présenté un exposé sur la situation dans le Nord-Kivu en matière de sécurité, la situation humanitaire des déplacés et les efforts déployés pour améliorer la protection des civils en République démocratique du Congo.

Le 22 février, lors d'un exposé au Conseil, le Représentant spécial a évoqué la situation en matière de sécurité et les difficultés traversées à l'heure actuelle par la République démocratique du Congo. Revenant sur la proposition de mettre en place une brigade d'intervention dans le cadre du mandat confié à la MONUSCO, il a demandé aux membres du Conseil d'envisager d'en autoriser la constitution pour renforcer la Mission. Lors de consultations, les membres ont procédé à un échange de vues sur les propositions du Secrétariat et fait connaître leur inquiétude face à la dégradation des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo.

Le 24 février, le Conseil a adopté une déclaration à la presse (SC/10924) dans laquelle il se félicitait de la signature ce même jour, à Addis-Abeba, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région, sous les auspices des garants de l'Accord-cadre que sont le Secrétaire général, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président de la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire général et les dirigeants de la région du travail accompli, et invité les États signataires de l'Accord-cadre à honorer pleinement et en toute bonne foi leurs engagements.

## **Guinée-Bissau**

Le 5 février, le Conseil a tenu une séance d'information et s'est réuni en consultations plénières pour examiner les progrès enregistrés dans la transition en cours en Guinée-Bissau. Dans son exposé, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a expliqué que la possibilité d'accomplir des avancées dépendrait de la volonté politique dont les acteurs nationaux feraient

preuve à long terme ainsi que du souci de trouver un compromis et de n'exclure personne. La Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, prenant la parole au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et le Représentant permanent du Mozambique, Antonio Gumende, s'exprimant au nom de la Communauté des pays de langue portugaise, ont fait des déclarations. Lors de consultations, les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de rétablir rapidement l'ordre constitutionnel grâce à la tenue d'élections libres, régulières et transparentes, et ils ont dit compter sur l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne et l'ONU pour continuer de mener une action concertée.

Le 22 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2092 (2013), par laquelle il a prorogé de trois mois, jusqu'au 31 mai 2013, le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) afin de donner le temps au Secrétaire général d'évaluer la situation sur le terrain et de faire des recommandations, avant le 30 avril, concernant la réorganisation éventuelle de la Mission. Dans cette résolution, le Conseil a de nouveau exigé des forces armées qu'elles se soumettent pleinement à la tutelle du pouvoir civil et a également prié le Secrétaire général de continuer d'œuvrer, par l'intermédiaire du BINUGBIS et en coordination avec d'autres partenaires, à la conclusion rapide d'un large accord politique en vue du rétablissement de l'ordre constitutionnel. Il s'y est aussi déclaré prêt à envisager, sur la base d'informations complémentaires, d'adopter de nouvelles mesures contre ceux qui se livrent au trafic de drogues et à la criminalité organisée en Guinée-Bissau, ainsi qu'il est dit aux paragraphes 6 et 7 de sa résolution 2048 (2012).

## **Mali**

Le 6 février, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a présenté au Conseil un exposé sur la situation au Mali en consultations privées. Il a informé le Conseil des avancées enregistrées dans les domaines politique et militaire et de l'adoption par l'Assemblée nationale malienne, le 29 janvier, de la Feuille de route pour la transition. Il a ajouté que l'ONU restait préoccupée par les allégations d'exactions et de violations graves des droits de l'homme, et qu'une réconciliation nationale digne de ce nom exigerait une action à long terme. Les membres du Conseil ont une fois de plus exprimé leur soutien aux opérations militaires menées par les forces françaises et africaines et réaffirmé l'importance du processus politique pour sortir de la crise. La plupart des membres se sont dits inquiets face à la gravité de la situation au Mali du point de vue des droits de l'homme et sur le plan humanitaire. Prenant note de la tenue de la conférence des donateurs organisée à Addis-Abeba, les membres du Conseil ont fait valoir qu'il était indispensable que la communauté internationale offre un soutien plus marqué au Mali pour répondre aux besoins de la population.

Le 27 février, le Conseil s'est réuni en consultations plénières au sujet du Mali. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a fait le point de la situation qui règne dans le pays sur le plan politique et en matière de sécurité. Concernant le processus politique, il s'est félicité de l'engagement pris par les Maliens d'organiser des élections en juillet et a informé le Conseil des efforts incessants déployés par le Bureau des Nations Unies au Mali pour aider les autorités

maliennes dans le domaine politique. Il a pris acte des progrès accomplis sur le plan de la sécurité grâce aux opérations militaires menées par les forces françaises et africaines. Il a aussi mentionné la lettre du 12 février 2013 adressée au Secrétaire général par le Président du Mali par intérim, Dioncounda Traoré, qui demandait de l'aide pour pouvoir déployer rapidement la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), en disant que cela transformerait la MISMA en opération de maintien de la paix des Nations Unies dans le pays (voir S/2013/113, annexe).

Les membres du Conseil ont souligné qu'il était urgent d'avancer sur le plan politique, en examinant la possibilité de déployer, à l'avenir, une force de maintien de la paix au Mali. Les membres étant parvenus à un consensus à l'issue de ces consultations, le Président du Conseil a prié le Secrétaire général, par lettre datée du 27 février 2013 (S/2013/129), de formuler des recommandations, qu'il examinera, en vue de la création d'une telle opération, dans le rapport sur le Mali que celui-ci doit lui présenter avant le 20 mars, en application de la résolution 2085 (2012).

### **Somalie**

Le 14 février, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation en Somalie. Se fondant sur le rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2013/69), le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a parlé de la sécurité et des modalités de la présence, à l'avenir, de l'ONU dans le pays. Il a souligné qu'une évolution des mesures de soutien offertes devait accompagner les progrès enregistrés en Somalie, en relevant à cet égard que la recommandation du Secrétaire général visant à mettre en place une mission d'assistance des Nations Unies était, de toutes les solutions, celle qui permettrait à l'ONU de renforcer le plus efficacement son soutien. Le Sous-Secrétaire général s'est dit préoccupé par le fait que la Mission de l'Union africaine en Somalie ne disposait pas d'un financement durable et prévisible. La Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères somaliennes, Fawzia Yusuf Adan, a également pris part à la réunion. Évoquant les efforts consentis par le Gouvernement somalien pour adopter un programme en six volets, dont la sécurité et la consolidation de la paix, le droit et la réforme de la bonne gouvernance, et le redressement économique, elle a ajouté que se débarrasser des vestiges d'Al-Chabab était une priorité absolue. À ce propos, elle a appelé le Conseil à lever l'embargo sur les armes afin de permettre aux Forces armées nationales somaliennes d'assumer la pleine et entière responsabilité de la sécurité du pays. La réunion a été suivie de consultations privées, pendant lesquelles les membres se sont félicités de l'évolution positive de la situation et ont mis l'accent sur la nécessité d'une mission politique de l'ONU, malgré les divergences de vues exprimées quant à ses modalités.

### **Soudan/Soudan du Sud**

Le 7 février, le Conseil s'est réuni en consultations plénières pour examiner des questions en rapport avec le Soudan et le Soudan du Sud : la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, l'application de la résolution 2046 (2012) et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

## Soudan

Dans le cadre du rapport d'activité portant sur une période de 60 jours qui devait être présenté au Conseil, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a informé le Conseil de l'évolution de la situation à Abyei. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haile Menkerios, l'a mis au fait des derniers événements survenus entre les deux pays, et s'est dit préoccupé par l'absence de progrès dans la mise en œuvre des accords conclus le 27 septembre 2012 entre le Soudan et le Soudan du Sud. La Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, María Cristina Perceval, a présenté un exposé sur le rapport final du Groupe d'experts.

Les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait que soient rapidement mis en place l'Administration de la zone d'Abyei, le Conseil de la zone d'Abyei et le Service de police d'Abyei, tout comme la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et que soient appliqués sans tarder chacun des neuf accords signés le 27 septembre 2012 par le Soudan et le Soudan du Sud. Certains membres du Conseil se sont alarmés de la dégradation de la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu, en soulignant qu'il était crucial d'assurer l'acheminement de l'aide humanitaire et que le Gouvernement soudanais et le Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord (SPLM-Nord) entament d'urgence des pourparlers directs pour régler les problèmes rencontrés sur les plans politique et humanitaire et en matière de sécurité. Certains membres ont estimé que l'accès des agents humanitaires était en grande partie tributaire de l'ouverture rapide d'un dialogue sans intermédiaire entre le Gouvernement soudanais et le SPLM-Nord et de la cessation des hostilités dans les deux zones. Concernant les cas signalés de violation de la résolution 1591 (2005), certains ont jugé qu'il importait de renforcer l'application des sanctions, tandis que d'autres soulignaient la nécessité de procéder à des vérifications plus poussées.

Le 14 février, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2091 (2013) reconduisant jusqu'au 17 février 2014 le mandat du Groupe d'experts chargé de veiller à l'application de l'embargo sur les armes et des sanctions prises contre ceux qui s'opposent à la paix au Soudan. Par cette résolution, le Conseil a également prié le Groupe d'experts de soumettre tous les mois au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan des rapports actualisés et de continuer de coordonner ses activités avec celles de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ainsi qu'avec celles menées à l'échelon international pour promouvoir le processus politique au Darfour. Le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies, Daffa-Alla Elhag Ali Osman, a réaffirmé, dans une déclaration, l'engagement pris par son gouvernement de coopérer avec le Comité et le Groupe d'experts.

Le 21 février, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud a informé le Conseil de l'évolution de la situation dans le cadre de consultations bihebdomadaires tenues en application de la résolution 2046 (2012). Cette réunion lui a donné l'occasion d'évoquer les conditions de sécurité le long de la frontière, l'application des accords du 27 septembre 2012 et la situation humanitaire dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Le Conseil a insisté sur la nécessité de mettre en place la zone frontalière démilitarisée et

sécurisée et d'activer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, et appelé à des pourparlers directs entre le Gouvernement soudanais et le SPLM-Nord.

## **Moyen-Orient**

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 26 février a eu lieu la séance mensuelle du Conseil consacrée au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé lors d'une séance publique, suivie de consultations plénières.

Après avoir souligné que 2013 était une année charnière pour faire avancer le processus politique, le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité d'agir de façon déterminée et concertée, notamment par l'intermédiaire d'un Quatuor ayant retrouvé son dynamisme et sa pertinence. Il a fait part de sa préoccupation face à des incidents récents, dont le tir de roquettes lancé depuis Gaza plus tôt dans la journée et la mort du détenu palestinien Arafat Jaradat. À propos de la République arabe syrienne, il a déploré le lourd tribut payé par les civils syriens et répété que le Secrétaire général condamnait les frappes opérées au moyen de missiles balistiques à Alep, tout comme la série de bombardements survenus à Damas. Le Secrétaire général adjoint a accueilli avec satisfaction la proposition de dialogue émanant du Président de la Coalition nationale syrienne, Moaz al-Khatib, ajoutant que le Conseil devait redoubler d'efforts pour faire changer les choses. À propos du Liban, il a dit son inquiétude de voir le conflit en cours en République arabe syrienne avoir des répercussions de plus en plus marquées sur les pays voisins, et notamment le Liban.

Après cet exposé, le Conseil s'est réuni en consultations plénières. S'agissant de la question palestinienne, ses membres se sont inquiétés des retombées négatives que les récents incidents risquaient d'avoir sur le processus de paix et ont souligné l'importance du dialogue et de l'instauration d'un climat de confiance entre les deux parties. À propos de la République arabe syrienne, de nombreux membres se sont dits extrêmement préoccupés face au grand nombre de victimes civiles et à la multiplication des violations des droits de l'homme. Le Conseil a réaffirmé qu'il fallait encourager les négociations entre le régime syrien et l'opposition afin de trouver une solution politique à la crise.

### **Moyen-Orient (République arabe syrienne)**

Le 27 février, le Conseil s'est réuni en consultations plénières au sujet de la République arabe syrienne et a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, et de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura. La Secrétaire générale adjointe a informé le Conseil de la dégradation de la situation humanitaire en République arabe syrienne, en expliquant que plus de la moitié des hôpitaux publics du pays avaient été endommagés et qu'une école sur cinq avait été détruite ou servait d'abri collectif. En référence aux 936 700 réfugiés présents dans les pays limitrophes, le Haut-Commissaire a dit qu'ils commençaient de devenir un fardeau

pour la société, l'économie et la sécurité des pays d'accueil. Ces pays avaient été très généreux et maintenaient leurs frontières ouvertes, mais leurs ressources étaient sévèrement mises à l'épreuve et la communauté internationale devait redoubler d'efforts pour leur venir en aide. La Représentante spéciale a décrit les violations graves des droits de l'homme à caractère sexuel et sexiste commises en République arabe syrienne en faisant part de son inquiétude face au fait que les civils devenaient la cible des actes de violence sexuelle auxquels se livraient toutes les parties.

Les membres du Conseil se sont dits inquiets devant la situation humanitaire et celle des droits de l'homme, et ont appelé les parties syriennes en présence à garantir l'acheminement de l'aide humanitaire. Soulignant que la crise appelait un règlement politique, ils ont souligné que la communauté internationale devait honorer ses promesses en prêtant rapidement assistance à la population.

### **Moyen-Orient (Yémen)**

Le 7 février, le Conseil a tenu une réunion d'information sur les résultats de sa mission du 27 janvier au Yémen. En tant que coresponsables de la mission, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Mark Lyall Grant, et le Représentant permanent du Maroc, Mohammed Loulichki, ont présenté un exposé au Conseil sur les réunions tenues avec des fonctionnaires yéménites sur les préparatifs du dialogue national, la situation humanitaire et la mise en œuvre de l'initiative pour la transition du Conseil de coopération du Golfe. Ils ont noté que le Président yéménite, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, avait exhorté le Conseil de sécurité à ne pas hésiter à faire preuve de fermeté envers tous ceux qui tenteraient de saper le processus politique. Peu après la mission, le Président Hadi a annoncé que la Conférence de dialogue national débiterait le 18 mars.

Au cours de consultations ultérieures, le Conseil a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Jamal Benomar, sur la situation au Yémen. Tout en louant chaleureusement le travail accompli par le Président Hadi et le Comité préparatoire du dialogue national, le Conseiller spécial a déclaré que le Yémen risquait encore de rencontrer de nombreuses difficultés avant les élections prévues pour février 2014. Il a souligné qu'il fallait que le Conseil reste attentif face aux tentatives incessantes de remise en question de la transition, et qu'il soit prêt à envisager de prendre au besoin de nouvelles mesures. Les membres du Conseil ont pris note des progrès accomplis en matière de transition politique dans le pays. La plupart se sont félicités du fait que le Conseil ait pu, grâce à sa mission au Yémen, envoyer un signe fort de soutien à la population. Ils se sont aussi dits inquiets face aux problèmes posés par la situation humanitaire et les conditions de sécurité.

Le 15 février, le Conseil a publié une déclaration du Président concernant la situation au Yémen (S/PRST/2013/3). Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'annonce récente, par le Président yéménite, du lancement de la Conférence nationale de dialogue le 18 mars, mais il s'est dit préoccupé par les informations selon lesquelles le processus de transition serait perturbé par des personnes qui représentaient l'ancien régime ou l'ancienne opposition et par des personnes qui adhéraient aux principes directeurs de l'accord régissant le mécanisme d'application du processus de transition, notamment l'ancien Président Ali Abdullah Saleh et l'ancien Vice-Président Ali Salim Al-Beidh. Le Conseil a exhorté toutes les parties



yéménites à choisir la voie du dialogue et de la consultation pour régler leurs différends, à renoncer à recourir à la violence à des fins politiques, à s'abstenir de toute provocation et à se conformer pleinement aux dispositions de ses résolutions 2014 (2011) et 2051 (2012).

## **Questions thématiques et autres questions**

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

Le 1<sup>er</sup> février, le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/10906) dans laquelle il a condamné, dans les termes les plus fermes, l'attaque terroriste menée contre l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Ankara, qui a fait un mort et plusieurs blessés. Le Conseil a présenté ses sincères condoléances et condamné les récents actes de violences répétées contre des représentants diplomatiques ou consulaires. Il a également réaffirmé la nécessité de lutter par tous les moyens contre les actes de terrorisme qui menacent la paix et la sécurité internationales.

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales (Union européenne)**

Le 13 février, la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a présenté au Conseil un exposé sur le renforcement de la coopération entre l'Union européenne et l'ONU afin de contribuer à la paix et à la sécurité internationales. La Haute Représentante a réaffirmé le soutien sans faille que l'Union européenne apporte aux travaux du Conseil et évoqué la coopération entre l'Union européenne et ses partenaires régionaux et internationaux en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. Les membres du Conseil ont relevé l'importance d'une coopération plus poussée entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et reconnu la précieuse contribution de l'Union européenne pour faire face aux menaces et problèmes mondiaux surtout en matière de prévention des conflits, de gestion des crises, de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

### **Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)**

Le 12 février, le Conseil s'est réuni d'urgence en consultations plénières pour examiner les retombées de l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée. À l'issue de ces consultations, le Conseil a publié une déclaration à la presse (SC/10912) condamnant fermement cet essai, qui constituait une violation grave des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013) du Conseil, et prouvait qu'il existait toujours une menace tangible contre la paix et la sécurité internationales. Le Conseil a rappelé sa résolution 2087 (2013), adoptée à l'unanimité en janvier, dans laquelle il s'est déclaré résolu à prendre des mesures importantes si la République populaire démocratique de Corée procédait à un autre essai nucléaire. Les membres ont déclaré qu'ils entreprendraient immédiatement d'étudier les mesures qui s'imposaient dans le cadre d'une résolution du Conseil.

Le 21 février, la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), Sylvie Lucas (Luxembourg), a remis au Conseil, lors de consultations, le rapport d'activité du Comité portant sur une période de 90 jours. Elle a informé le Conseil des activités en cours du Comité, notamment des mesures

prises pour donner suite à la résolution 2087 (2013). Les membres du Conseil ont condamné le tir de missiles balistiques effectué par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que l'essai nucléaire auquel elle s'était livrée, et souligné qu'il fallait que le Conseil prenne fermement position sur la question. Ils ont également appelé le Comité à renforcer son rôle et ses activités à cet égard.

### **Protection des civils en période de conflit armé**

Le 12 février, le Conseil de sécurité a tenu un débat public consacré à la protection des civils en période de conflit armé, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères et du commerce de la République de Corée, et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2013/2). Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda et le Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan faisaient partie des nombreuses personnalités présentes. Le Secrétaire général, Ban Ki-moon, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, et le Directeur du droit international et de la coopération du Comité international de la Croix-Rouge, Philip Spoerri, ont fait des exposés au Conseil.

Le Secrétaire général a déploré que les civils continuent de faire l'objet de menaces inacceptables contre leur vie et leur dignité dans les zones de conflit, où qu'elles se trouvent, et il a exhorté le Conseil à être le fer de lance de la protection des civils, en amenant les coupables de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme à répondre de leurs actes. La Haut-Commissaire aux droits de l'homme a souligné que le Conseil devait réagir de toute urgence aux situations présentant un danger pour la vie des civils, en s'intéressant en particulier à la République arabe syrienne, au Mali, à l'Afghanistan, à la République démocratique du Congo et à d'autres pays.

Les membres du Conseil ont constaté avec une vive préoccupation que les civils représentaient toujours la grande majorité des victimes causées par les conflits armés, en notant que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils. Ils ont de nouveau exigé que toutes les parties à un conflit armé respectent rigoureusement les obligations qui leur incombaient en vertu du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et du droit des réfugiés. Ils ont une nouvelle fois jugé inacceptable que des violations graves du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme restent impunies et insisté sur le fait que les États devaient honorer les obligations qui étaient les leurs en y mettant fin. Outre les membres du Conseil, 55 États Membres et 2 délégations observatrices ont pris part au débat public. Parmi les principaux points débattus figuraient les moyens à mettre en œuvre pour amener les responsables de violations du droit international humanitaire à rendre compte de leurs actes, améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire, renforcer les capacités nationales de protection des civils et prendre des mesures de prévention.

Dans la déclaration du Président S/PRST/2013/2, le Conseil s'est de nouveau dit déterminé à s'attaquer aux retombées des conflits armés sur les civils et à leurs conséquences dans les situations d'après conflit, notamment pour les femmes et les enfants. Il a également reconnu que c'est aux États qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger les civils et de respecter les droits de l'homme en veillant à ce que toutes les personnes présentes sur leur territoire et relevant de leurs compétences puissent les exercer conformément au droit international applicable. Il

a souligné qu'il fallait redoubler d'efforts pour amener les responsables de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme à répondre de leurs actes, en insistant sur le fait que les missions de maintien de la paix ayant reçu pour mandat d'assurer la protection des civils devaient impérativement le faire, et sur la nécessité d'accorder la priorité aux activités de protection prescrites lors de la prise de décisions touchant à l'affectation des capacités et des ressources disponibles, notamment les ressources en matière d'information et de renseignement, dans le cadre de l'exécution des mandats. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter un nouveau rapport avant le 15 novembre 2013 et de lui en soumettre un ensuite tous les 18 mois, établissant ainsi pour la première fois un cycle régulier de présentation de rapports sur la protection des civils.

### **Mise en œuvre des dispositions de la note S/2010/507 du Président**

Le 28 février, le Conseil a tenu une séance privée consacrée à la mise en œuvre des dispositions de la note S/2010/507 du Président, qui constituait la séance récapitulative pour le mois de février. Le Président du Conseil a présenté un exposé sur les activités et l'ordre du jour du Conseil au cours du mois qui s'achevait, en ajoutant qu'il espérait que cette séance permettrait au Conseil de réfléchir au travail qu'il avait accompli et de faire preuve de davantage de responsabilité et de transparence à l'égard des Membres des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont remarqué que le Conseil, en février, s'était avant tout intéressé à des questions touchant à l'Afrique et au Moyen-Orient. Ils ont accueilli avec satisfaction la nouvelle de l'organisation du débat public sur la protection des civils en période de conflit armé ainsi que l'adoption de la déclaration du Président. Ils ont aussi pris note de la rapidité avec laquelle le Conseil avait réagi à l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée. Ils ont par ailleurs souligné que le Conseil devait prendre d'urgence des mesures concertées face à certaines situations en Afrique et au Moyen-Orient. Outre les membres du Conseil, 74 États Membres et 1 délégation observatrice assistaient à la séance.